

Carhaix-Plouguer



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
1.4.	Nombre d'abonnés (VP 056)	4
1.5.	Volumes facturés (VP 068)	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	6
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	8
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	8
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	8
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	9
2.1.	Modalités de tarification	9
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	11
2.3.	Recettes.....	12
3.	Indicateurs de performance.....	13
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	13
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	15
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	15
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	15
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	16
3.7.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2).....	17
4.	Financement des investissements.....	18
4.1.	Montants financiers	18
4.2.	Etat de la dette du service	18
4.3.	Amortissements.....	18
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	18
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	20
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	21
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	21
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	21
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	22

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Carhaix-Plouguer
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Carhaix-Plouguer et quelques entreprises des communes de Clédén-Poher (Kerhervé), Saint-Hernin (Goas Ar Gonan) et Le Moustoir
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : 21/10/2019 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 14/11/2016 Non

*CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux- (obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comportant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA Eau
- Date de début de contrat : 01/01/2017
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2028
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2028
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 2
 1. Ajout du service « réception, traitement et valorisation des boues liquides extérieures » avec tarification - signé le 17/05/2021 -
 2. Intégration au périmètre affermé du poste de refoulement du Camping et des réseaux correspondants signé le 09/12/2021 -
- Nature exacte de la mission du prestataire : Gestion du service public de l'assainissement collectif incluant le droit exclusif pour le délégataire d'assurer le SP de collecte et de traitement des eaux usées, de traitement et évacuation des boues, de traitement et évacuation des sous-produits issus des systèmes de collecte et de dépollution, le suivi du milieu récepteur des eaux usées, du dépotage et du traitement des matières de vidange. Obligation d'exploiter les ouvrages et installations du service conformément aux réglementations en vigueur, d'en assurer le fonctionnement, la surveillance, l'entretien, la maintenance et les renouvellements. Renseignements et conseils à la collectivité, relation avec les abonnés, avec les agriculteurs du plan d'épandage, avec les opérateurs en charge du dépotage des matières de vidange, gestion clientèle

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **6 680 habitants** au 31/12/2021 (6 691 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés (VP 056)



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **3 964 abonnés** au 31/12/2021 (3 929 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

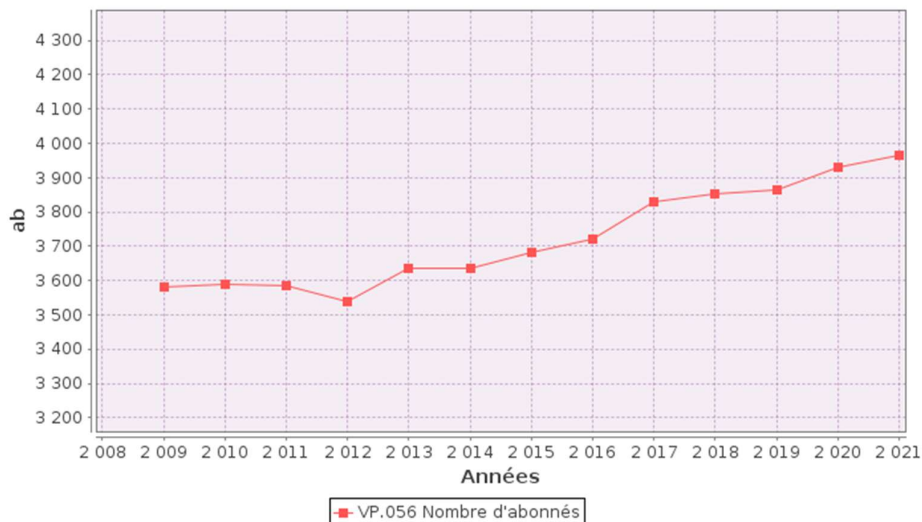
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Carhaix-Plouguer	3926	3958	3	3961	+0,9%
Cléden Poher (29)	1	1	0	1	0%
Le Moustoir (22)	1	1	0	1	0%
Saint Hernin (29)	1	1	0	1	0%
Total	3 929	3961	3	3 964	+0,9%

Remarque : Depuis 2019 ; le nombre d'abonnés non domestiques correspond dorénavant au nombre d'industriels non domestiques, et non au nombre d'abonnements ; un industriel pouvant en posséder plusieurs. Il intègre par ailleurs la société Nutri'Babig. En 2021, le site SODIAAL de St Antoine est considéré comme « domestique » au sens de l'Agence de l'Eau.

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : **4 140**.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de **44,33 abonnés/km**) au 31/12/2021. (43,96 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de **1,69 habitants/abonné** au 31/12/2021. (1,7 habitants/abonné au 31/12/2020).

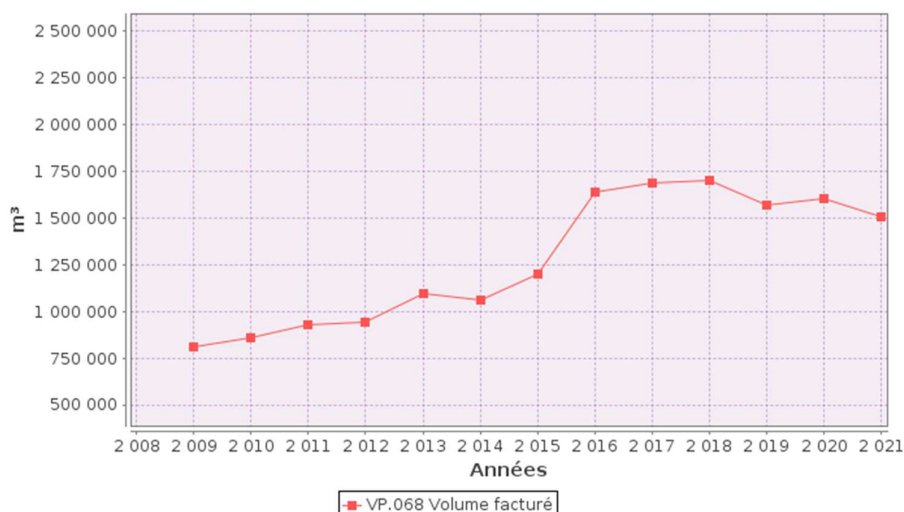


1.5. Volumes facturés (VP 068)



	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	619 194	576 565	-6,9%
Abonnés non domestiques	984 111	931 254	-5,4%
Total des volumes facturés aux abonnés	1 603 305	1 507 819	-6%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



Comme en 2020, suite à l'évolution de la réglementation concernant les boues produites par les stations d'épuration urbaines, les boues liquides provenant des stations d'épuration des communes de SCRIGNAC et de LA FEUILLEE ont été reçues et traitées à la station d'épuration de Moulin Hézec.

La situation se prolongeant, des conventions ont été établies et signées respectivement les 01/06/2021 et 09/12/2021.

1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés	0	0	-
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Saint Hernin	25 842	29 036	+12,3%
Cléden-Poher	16 285	16 843	+3,4%
Le Moustoir	22 045	14 517	-34,1%
Landeleau (non raccordé-transport d'effluents)	188	0	-
Total des volumes importés	64 360	60 396	-6,1%

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 12 au 31/12/2021 (12 au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 89,42 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 89,42 km (89,38 km au 31/12/2020).

7 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
A1-Trop plein du poste de relèvement -.Débitmètre	PR Tronjoly	500 m3
A1-Trop plein regard - Détecteur de surverse	Rue des orfèvres 1	
A1-Trop plein regard - Détecteur de surverse	Rue des orfèvres 2	
R1 -Trop plein du poste de relèvement-Détecteur de surverse	PR Moulin du Roy	
R1-Trop plein du poste de relèvement-Détecteur de surverse	PR Villeneuve	
R1-Trop plein du poste de relèvement-Détecteur de surverse	PR Kerdaniel	
R1-Trop plein du poste de relèvement-Détecteur de surverse	PR Camping	

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP Carhaix-Plouguer - Moulin Hézec

Code Sandre de la station : 0429024S0003

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Date de mise en service		30/04/1974											
Commune d'implantation		Carhaix-Plouguer (29024)											
Lieu-dit		Moulin Hézec											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		100000											
Nombre d'abonnés raccordés													
Nombre d'habitants raccordés													
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		6 900 ± 20% de novembre à avril * 6 300 ± 20% de mai à octobre **											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...		12 mai 2017									
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		Hyères									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅		25		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		95					
DCO		90		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		95					
MES		30		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		95					
NGL		10* et 20**		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90* et 85**					
NTK		6* et 15**		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90* et 85**					
pH		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺		2.5* et 5**		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90* et 85**					
Pt		2* et 1** 1		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		95* et 90**					
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle		OUI		3,2	99,1%	23,8	97,3%	7,6	97,9%	2,1	95,3%	0,2	97,5%

*étiage

** hors étiage

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
STEP Carhaix-Plouguer - Moulin Hézec (Code Sandre : 0429024S0003)	718	753
Total des boues produites (Tonnes de matière sèche- tMS)	718	753

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
STEP Carhaix-Plouguer - Moulin Hézec (Code Sandre : 0429024S0003)	912,3	906,5
Total des boues évacuées (Tonnes de matière sèche- tMS)	912,3	906,5

Commentaire: avec chaux pour les boues épandues

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	<u>Construction nouvelle</u> 1 242 €	<u>Construction nouvelle</u> 1 242 €
	+3.11€/m ² si >500m ²	+3.11€/m ² si >500m ²
	<u>Construction existante</u> 621 €	<u>Construction existante</u> 621 €
	+1.55€/m ² si >500m ²	+1.55€/m ² si >500m ²
	Si servitude de passage 410 €	Si servitude de passage 410 €

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16/11/2015 effective à compter du 01/12/2015 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 16/11/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif 2021
- Délibération du 22/11/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif 2022

La station d'épuration est équipée d'une nouvelle unité de dépotage et de traitement des matières de vidange, opérationnelle depuis 2017.

Le tarif applicable aux usagers vidangeurs domestiques est le suivant :

Tarifs Matières de vidange		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité	Part proportionnelle(€HT/m3)	4,96 €/m3	5,01 €/m3
Part du délégataire	Part proportionnelle(€HT/m3)	12,66 €/m3	13.34 €/m3

À compter du 19/05/2021, un nouveau tarif a été créé :

Tarifs Réception, déshydratation, hygiénisation et valorisation des boues liquides issues de stations d'épuration de communes extérieures		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité	Part proportionnelle(€HT/m3)	5 €/m3	5,05 €/m3
Part du délégataire	Part proportionnelle(€HT/m3)	23 €/m3	24,2 €/m3

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	44,32 €	44,76 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 6 000 m ³	0,6220 €/m ³	0,6280 €/m ³
	Prix au m ³ de 6 001 à 12 000 m ³	0,5598 €/m ³	0,5652 €/m ³
	Prix au m ³ de 12 001 à 24 000 m ³	0,4976 €/m ³	0,5024 €/m ³
	Prix au m ³ de 24 001 à 50 000 m ³	0,4354 €/m ³	0,4396 €/m ³
	Prix au m ³ de 50 001 à 75 000 m ³	0,3732 €/m ³	0,3768 €/m ³
	Prix au m ³ de 75 001 à 100 000 m ³	0,311 €/m ³	0,314 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 100 000 m ³	0,2488 €/m ³	0,2512 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	26,2 €	27,6 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,18 €/m ³	1,2428 €/m ³
Industriels sous convention transitoire	0 à 150 000 kg	0,9473 €/kg	0,9977 €/kg
	150 001 à 450 000 kg	1,3581 €/kg	1,4303 €/kg
	450 001 à 750 000 kg	1,2554 €/kg	1,3221 €/kg
Prix au kg de pollution-MO et MES	750 001 à 1 000 000 kg	0,5135 €/kg	0,5408 €/kg
	> 1 000 000 kg	0,2284 €/kg	0,2405 €/kg
Industriels sous convention Phosphore	0 à 150 000 kg	0,9069 €/kg	0,9551 €/kg
	150 001 à 450 000 kg	1,3002 €/kg	1,3693 €/kg
	450 001 à 750 000 kg	1,2019 €/kg	1,2658 €/kg
Prix au kg de pollution-MO, MES et Pt	750 001 à 1 000 000 kg	0,4917 €/kg	0,5178 €/kg
	> 1 000 000 kg	0,2185 €/kg	0,2301 €/kg
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m ³	0,16 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

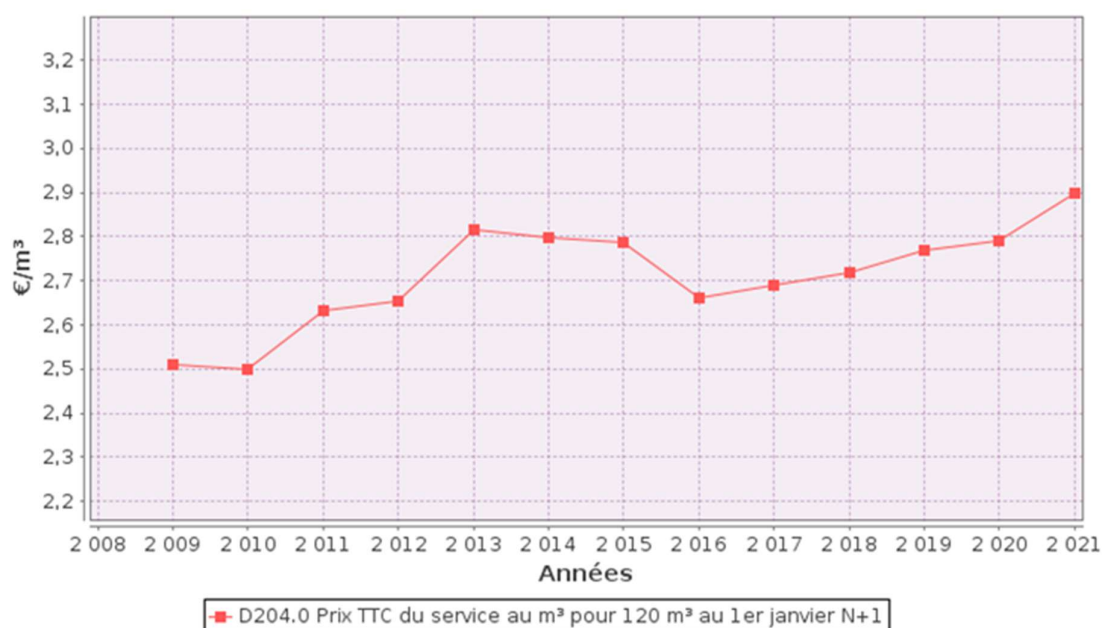
⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.



2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	44,32	44,76	1%
Part proportionnelle	74,64	75,36	1%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	118,96	120,12	1%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	26,20	27,60	5,3%
Part proportionnelle	141,60	149,14	5,3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	167,80	176,74	5,3%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	19,20	6,7%
VNF Rejet :	0,00	0,00	___%
Autre : _____	0,00	0,00	___%
TVA	30,48	31,61	3,7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	48,48	50,81	4,8%
Total	335,24	347,67	3,7%
Prix TTC au m³	2,79	2,90	3,7%



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
 semestrielle pour les abonnés domestiques
 trimestrielle pour les industriels sous CSD

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Financement de travaux, remboursement de dettes et évolution annuelle de la tarification du délégataire selon la formule d'évolution des prix conformément au contrat de DSP.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique ¹	357 281,22	341 540,03	-4,4%
<i>dont abonnements</i>	170 934,79	172 677,08	1,0%
Redevance eaux usées usage non domestique ²	359 181,60	359 648,05	0,1%
<i>dont abonnements</i>	132,96	132,96	0,0%
Recette pour boues et effluents importés	56 392,39	58 446,11	3,6%
Recette pour effluents importés (Matière de vidange)	3 159,52	4 193,68	32,7%
Régularisations (+/-)	-8 881,04	-11 703,50	31,8%
Total recettes de facturation	767 133,69	752 124,37	-2,0%
Recettes de raccordement	0,00	0,00	-
Prime de l'Agence de l'Eau	0,00	0,00	-
Contribution au titre des eaux pluviales	0,00	0,00	-
Recettes liées aux travaux	60 000,00	60 000,00	0,0%
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00	0,00	-
Autres recettes (préciser)	0,00	0,00	-
Total autres recettes	60 000,00	60 000,00	0,0%
Total des recettes	827 133,69	812 124,37	-1,8%

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	451 251,76	425 628,12	-5,68%
<i>dont abonnements</i>	99 678,04	102 112,17	2,44%
Redevance eaux usées usage non domestique	1 214 823,69	1 110 527,54	-8,59%
<i>dont abonnements</i>	77,52	78,60	1,39%
Recette pour boues et effluents importés	129 905,67	138 516,10	6,63%
Recette pour effluents importés (Matière de vidange)	7 956,13	12 608,28	58,47%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-14 639,53	-19 991,22	36,56%
Total recettes de facturation	1 789 297,72	1 667 288,82	-6,82%
Recettes liées aux travaux	25 932,00	46 743,00	80,25%
Produits accessoires	1 205,00	934,00	-22,49%
Total autres recettes	27 137,00	47 677,00	75,69%
Total des recettes	1 816 434,72	1 714 965,82	-5,59%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 2 487 015 € (2 628 799 au 31/12/2020).

¹ Sont comptées dans les usages domestiques : les consommations des particuliers et des services de la Ville

² Sont comptées dans les usages non domestiques : les consommations des gros consommateurs et des industriels sous convention ou non avec la Ville

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **95,75%** des 4 140 abonnés potentiels (95,71% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,9%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	78%	12
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	107

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **107 pour l'exercice 2021** (107 pour 2020).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEP Carhaix-Plouguer - Moulin Hézec	1 748	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2020).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEP Carhaix-Plouguer - Moulin Hézec	1 748	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2020).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution

organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEP Carhaix-Plouguer - Moulin Hézec	1 748	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP Carhaix-Plouguer - Moulin Hézec :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	360,9
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	545,6
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		906,5

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2020).

NB : Plan d'épandage - Arrêté préfectoral ICPE en date du 12 mai 2017



3.7. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements

Le linéaire considéré comme linéaire renouvelé pour le calcul de l'indicateur est égal au linéaire renouvelé, auquel il convient d'ajouter les linéaires remplacés à l'occasion de renforcement, ainsi que les réhabilitations, si ces opérations sont reconnues avoir pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une durée équivalente à celle de la pose d'un réseau neuf.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	0,676	0,333	1,642	2,381	1,214

Au cours des 5 dernières années, **6,246 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées} = \frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de collecte hors branchements renouvelé au cours des années N4 à N}}{5 \times \text{Longueur du réseau de collecte hors branchements au 31/12/N}} \times 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées est de **1,40%** (1,29 en 2020).

Nota : moyenne mobile sur les 5 années passées, y compris année N

Les travaux de réseaux réalisés en 2021 sont les suivants :

Programmes de travaux réalisés	Linéaire de canalisation	Nombre de branchements concernés	Montants de travaux en € HT
Système de collecte (SC) : renouvellement de réseau			
Rues Eugène Léon et Jean Le Dain	179	14	75 732 €
Secteur Mairie/Aiguillon/Brizeux/Ursulines/Mauviel (gainage)	315	43	119 986 €
Secteur Petit Carhaix(rues Zon/Ernest Renan)	330	20	164 725 €
Secteur Petit Carhaix(rues Zon/Ernest Renan/Marion du Faouët/Xavier Grall) (gainage)	390		
TOTAL	1 214	77	360 443 €

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 034 117,48	
Montants des subventions en €	8 141,00	
Montants des contributions du budget général en €	0.00	

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 944 096,79	
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	213 455,93
	en intérêts	46 370,71

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de € (€ en 2020).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Actions mises en œuvre en 2021 par le délégataire dans le cadre du contrat de DSP :

Sur le système de collecte:

- Repérage du réseau en classe A (géolocalisation et recalage du réseau sur SIG sur 2017- 2018 et 2019) : mise à jour avec intégration des plans de récolement des travaux effectués de canalisations et de branchements effectués par la ville ou le délégataire
- Diagnostic permanent du réseau (en 2017 et tous les 2 ans) avec le plan d'actions suivant : modélisation mathématique du réseau, contrôle de 100% des branchements sur 3 ans, mesure des débits et qualité des eaux
- Curage annuel préventif sur 4 305m (- 4637 m/engagement du contrat de DSP de 10% minimum de linéaire de réseau par an) – écart en partie liée à la crise sanitaire
- Inspection télévisée de réseau sur 4305 ml par le délégataire (> engagement du contrat de DSP :3 300 ml/an)
- Curage préventif minimum des postes de refoulement 2 fois/an

-Mise en œuvre de la réglementation Covid-19 en matière d'exploitation des réseaux et des postes, de la station d'épuration, avec contraintes spécifiques d'analyses complémentaires et de gestion des boues, accueil clientèle)

Sur la station d'épuration

-Mise en place de préconisations du SEA:

- Mode éco sur les turbines du bassin d'aération pour optimiser leur fonctionnement

Actions mises en œuvre en 2021 par la collectivité :

Réseaux et Postes

- Renouvellement de 1,214 km de réseaux en Amiante Ciment (cf tableau en page 17) pour entretien du patrimoine et réduction des entrées d'eaux parasites
- PR Kerdaniel débitmètre refoulement 5 897,24 €HT
- AMDEC réseau EU 2 855,08 €HT
- Masquant réseau EU rues Tanguy Prigent et Duguay Trouin 2 908,00 €HT

STEP Moulin Hezec :

- Centrale incendie CHUBB-SICLI 13 134,27 €HT
- compresseur + sécheur air de service MBBR 6 250,08 €HT
- bras aspirant laboratoire 3 553,27 €HT
- éclairage sur projecteur grappin bâtiment boues 1 858,11 €HT
- Analyses Boues pour projet socle commun 880,00 €HT
- mise en conformité + amélioration avec cahute du disconnecteur EP 2 510,50 €HT
- marquage au sol 5 139,38 €HT

Projets de travaux de la collectivité sur le réseau

Principaux Projets à l'étude	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en € HT
Système de collecte (SC) : renouvellement de réseau		
Cité Izella	2022	21 750 €
Rue de Bazeilles/Chemin de l'Hyères	2022	117 575 €
Rue Caillarec /Place du champ de foire	2022	189 813 €
Création du nouveau poste de refoulement de Kerlédan avec bassin tampon associé et restructuration des réseaux	2022/2023	1 111 240 €
Création du nouveau poste de refoulement de Kervoasdoué avec bassin tampon associé et restructuration des réseaux	2022/2023	403 160 €
Rue Pierre Kerneis	2022	80 000 €
Rue Jacques Cartier	2023	200 000 €
Rue Ferdinand Lancien, Félix Faure et Général Lambert	2024	190 000 €
Rue des Carmes/Rue Danton	2024	100 000 €
Impasse et Rue Aqueduc Romain/Rue Poincaré	2024	207 000 €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Augmentation de la capacité de pompage et création d'un bassin tampon au Poste de Refoulement PETIT CARHAIX	2024	165 000€
Traitement H2S au Poste de Refoulement Kerdaniel	2023	30 000€
Travaux de réfection intérieure du Poste de Refoulement Kerdaniel	2023	30 000€
Travaux de renouvellement des réseaux	-	240 000€/an mini

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 10 demandes d'abandon de créance et en a accordé 10.

586,07 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0,0004** €/m³ pour l'année 2021 (0,0004 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Pas d'opérations mises en place	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	6 691	6 680
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	12	12
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	912,3	906,5
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,79	2,9
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	95,71%	95,75%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	107	107
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0004	0,0004
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	1,29%	1,40%